

LES ALARMES INCENDIE NON FONDÉES



Saviez-vous que...

34 % des interventions de notre service de sécurité incendie en milieu résidentiel sont des alarmes incendie non fondées?

Il s'agit de déplacements inutiles et des montants importants y sont rattachés chaque année.

Qu'est-ce qu'une alarme incendie non fondée?

Une alarme est non fondée lorsqu'elle est déclenchée sans nécessité en raison d'une installation inappropriée du système d'alarme, d'un défaut de son fonctionnement, d'une négligence de son entretien, d'une manipulation inadéquate ou toute autre négligence susceptible d'interférer avec son fonctionnement.

Bref, Une alarme incendie non fondée est un signal indiquant le déclenchement d'un système d'alarme incendie relié à un centre de télésurveillance et qui a causé le déplacement inutile des pompiers.

Pour les éviter...

- Faites installer les avertisseurs de fumée du système d'alarme loin des sources de fumée ou de vapeur d'eau (cuisine, pièce avec foyer, salle de bain ou atelier). Optez pour des avertisseurs à cellules photoélectriques. Ils sont moins sujets aux alarmes intempestives.
- La majorité des systèmes d'alarme incendie disposent d'une fonction de délai de 90 secondes avant la transmission du signal d'alarme à un centre de télésurveillance. Bien que l'activation de la fonction de délai soit facultative, il est recommandé de la faire activer à l'intérieur d'une propriété privée. Renseignez-vous auprès de votre centre de télésurveillance ou du spécialiste qui en fait l'entretien. ([Voir : 90 secondes pour une protection sans fausse note! du Ministère de la Sécurité publique \(MSP\).](#))
- Apprenez comment fonctionne votre système d'alarme et montrez-le aux occupants de votre demeure.

IMPORTANT : Des pénalités peuvent être applicables en cas d'alarme incendie non fondée, et ce, en fonction de notre réglementation concernant la prévention des incendies.